



**Convocation de la 128^e session (extraordinaire)
du Conseil international du Café :
28 octobre 2020
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires pour les
participants¹**

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|-------------|
| I. Introduction | 2 |
| II. Logiciel de conférence virtuelle | 2 |
| III. Participation | 2 |
| IV. Quorum | 2 |
| V. Interprétation | 3 |
| VI. Pouvoirs et inscription | 3 |
| VII. Séances | 3 |
| VIII. Ordre du jour | 4 |

Annexé I Lettre type de pouvoir

Annexe II Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote

¹ Le présent document contient les renseignements sur la 128^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles..

I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC) présente ses compliments aux Membres de l'OIC et les informe qu'une session extraordinaire du Conseil international du Café se tiendra en ligne le 28 octobre 2020. Le Conseil, à sa 127^e session les 10 et 11 septembre 2020, a décidé de tenir une session extraordinaire pour examiner et approuver le budget administratif de l'OIC pour l'année caféière 2020/21.

II. SESSION VIRTUELLE

2. La 128^e session (extraordinaire) du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom** afin de pouvoir offrir aux Membres des services d'interprétation dans les langues officielles et de permettre aux représentants des Membres qui le souhaitent de se joindre également par vidéo lorsqu'ils interviennent. Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

III. PARTICIPATION

3. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la session (extraordinaire) en ligne seront limitées à deux délégués orateurs (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et trois observateurs silencieux qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement en raison des contraintes techniques.

IV. QUORUM

4. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que "***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***"

5. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 10).

V. INTERPRÉTATION

6. Grâce à la fonction Interprétation simultanée de Zoom, l'OIC est désormais en mesure de proposer une interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais).

VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

7. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : [128th ICC Credential Form](#).

8. Compte tenu des nouveaux impératifs de session virtuelle, les Membres doivent soumettre leur formulaire de pouvoirs pour la 128^e session **au plus tard le 19 octobre 2020**. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

9. L'inscription à la session (extraordinaire) sera ensuite envoyée uniquement aux personnes figurant sur les pouvoirs soumis au Directeur exécutif.

10. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur, à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

11. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du formulaire en ligne **au plus tard le 19 octobre 2020**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : [128th ICC Credential Form](#).

VII. SÉANCES

12. La session (extraordinaire) en ligne du Conseil se déroulera de 11h30 à 16h00 (heure britannique d'été) le 28 octobre 2020 avec une pause de 30 minutes. Nous comprenons parfaitement que cet horaire peut causer des désagréments aux Membres qui se connectent depuis des fuseaux horaires très différents. L'OIC tient à remercier tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

VIII. ORDRE DU JOUR

13. L'ordre du jour détaillé du Conseil est joint au présent document.
14. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 19 octobre 2020**.

LETTRE TYPE DE POUVOIR

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à 128th
[ICC Credential Form](#)
avant le 19 octobre 2020**

L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**128^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café
Session virtuelle (28 octobre 2020)**

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 128^e session (extraordinaire) (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 28 octobre 2020 par le(s) délégué(s) ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Suppléant(s) (délégué intervenant)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)

[Titre]

[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS
D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE**

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre
autorisation en pièce jointe à [128th ICC Credential Form](#)
avant le 19 octobre 2020**

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**128^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café
Session virtuelle
(28 octobre 2020)**

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 128^e session (extraordinaire) mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 127^e session du Conseil international du Café le 28 octobre 2020.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.

Conseil international du Café
128^e session (extraordinaire)
Session virtuelle
28 octobre 2020
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

Ouverture de la 128^e session du Conseil

Le Directeur exécutif prononcera un discours d'ouverture et invitera les Membres à élire le président et le vice-président du Conseil.

1. Ordre du jour – à adopter ICC-128-0

2. Voix pour l'année caféière 2020/21– à examiner et, le cas échéant, à approuver ICC-128-1

Le Chef des opérations fera rapport.

3. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

4. Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2020/21 – à examiner, et le cas échéant, à approuver FA-231/20 Rev. 5

Le Président du Petit groupe de travail de haut niveau sur le budget fera rapport.

5. Rapport sur le programme des activités - à noter verbal

Le Chef des opérations fera rapport sur le programme des activités pour l'année caféière 2020/21.

6. Groupe de travail public-privé sur le café et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux - Communiqué - à examiner et, le cas échéant, à approuver WP-Council 310/20 Rev. 1

Le Directeur exécutif fera rapport sur le communiqué conjoint public-privé révisé préparé par le Groupe de travail, intégrant les contributions des Membres exportateurs et importateurs de l'OIC et du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

7. Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020 – à noter verbal

Le Directeur exécutif rendra compte des principaux résultats du deuxième rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020.

8. Bureaux et Comités

8.1 Président et Vice-Président et composition des comités – à examiner et, le cas échéant, à approuver [WP-Council 309/20](#)

Le Conseil examinera et approuvera la composition des comités suivants pour 2020/21:

- Comité des finances et de l'administration (6 Membres exportateurs, 5 Membres importateurs)
- Comité des projets (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité de promotion et de développement des marchés (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité des statistiques (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)

8.2 Président et Vice-Président du Forum consultatif – à élire verbal

Le Conseil élira le président et le vice-président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

9. Réunions futures verbal

9.1 La prochaine session aura lieu du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021- *à noter*

9.2 Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures - *à examiner* verbal

10. Questions diverses – à examiner verbal

11. Cérémonie de clôture verbal